

Publication annuelle sur la qualité d'exécution obtenue au titre du service de réception et transmission d'ordres



En application de la directive 2014/65/UE relative aux marchés d'instruments financiers dite « Directive MIF 2 », la Bami établit et publie annuellement, pour chaque catégorie d'instruments financiers, le classement des principaux intermédiaires auxquels sont transmis les ordres émanant de ses clients pour exécution, au cours de l'année précédente, ainsi que les informations concernant la qualité d'exécution obtenue.

Ces informations sont communiquées dans le cadre du service de réception transmission d'ordres fourni aux clients (uniquement non professionnels) de la Bami pour les places de Paris, Bruxelles et Amsterdam.

1. Information sur les intermédiaires retenus

Les tableaux ci-dessous indiquent pour chaque catégorie d'instruments financiers, la proportion en termes de volume et de nombre d'ordres transmis par la Bami pour exécution aux intermédiaires retenus au cours de l'année 2017 pour les places de Paris, Bruxelles et Amsterdam. L'intermédiaire retenu est PROCAPITAL (N° de Legal Entity Identifier 9695002ZQFZGWDVXU826).

Le pourcentage d'ordres dirigés ressort à 0% dans la mesure où les Clients n'ont pas la possibilité de choisir la plateforme d'exécution souhaitée.

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs		
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON		
Intermédiaires de marché classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres dirigés
PROCAPITAL	100	100	0

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dette (c) Obligations		
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON		
Intermédiaires de marché classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres dirigés
PROCAPITAL	100	100	0

Catégorie d'instruments	(h) Dérivés titrisés (i) Warrants et dérivés sur certificats préférentiels		
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON		
Intermédiaires de marché classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres dirigés
PROCAPITAL	100	100	0

Catégorie d'instruments	(k) Produits indiciaires cotés (ETP) [fonds indiciaires cotés (ETF), exchange traded notes (ETN) et exchange traded commodities (ETC)]		
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON		
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres dirigés
PROCAPITAL	100	100	0

2. Information sur la qualité d'exécution obtenue

La Bami veille à obtenir le meilleur résultat possible en retenant les prestataires lui permettant de satisfaire à son obligation d'agir au mieux des intérêts des clients, lorsqu'elle confie à un tiers, pour exécution, les ordres qu'il reçoit de ses clients.

Ainsi, lorsqu'elle transmet à des intermédiaires les ordres qu'elle a reçus de ses clients pour exécution, la Bami prend toutes les mesures suffisantes pour obtenir la meilleure qualité d'exécution possible. Pour remplir cette obligation, la Bami a établi une politique qui sélectionne, pour chaque catégorie d'instruments, le ou les intermédiaires auxquels les ordres sont transmis.

La Bami contrôle régulièrement l'efficacité de cette politique, en particulier la qualité d'exécution des intermédiaires retenus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de suivi permettant de s'assurer que les prestataires fournissent de manière permanente le niveau de service attendu et le cas échéant, corrigent les défaillances constatées. La qualité de l'exécution des ordres qui leur sont confiés fait l'objet d'une revue au moins annuelle ainsi qu'à chaque changement significatif ayant une incidence sur la capacité de la Bami à continuer d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

En 2017, la Bami a choisi une entité d'exécution unique, PROCAPITAL. Cet intermédiaire a lui-même établi et mis en œuvre une politique d'exécution des ordres ainsi que des procédures et des systèmes informatiques lui permettant de répondre à son obligation de meilleure exécution.

Le dispositif du prestataire prend notamment en considération comme facteurs de meilleure exécution, le coût de la transaction (exécution, compensation, règlement-livraison), la rapidité d'exécution, la liquidité du lieu d'exécution, le prix, la probabilité de l'exécution et du règlement-livraison, la taille et la nature de l'ordre. Conformément à la réglementation, ce dispositif repose sur le facteur du « coût total », entendu comme le prix d'exécution et tous les coûts associés, s'agissant de clients classifiés « non professionnels ».



Le prestataire s'efforce d'exécuter les ordres transmis par la Bami sur le lieu d'exécution répondant au mieux à ses critères de meilleure exécution, critères paramétrés dans son système d'information. À cette fin, le prestataire a sélectionné les marchés réglementaires de la Bourse de Paris, Bruxelles et Amsterdam ainsi qu'un système Multilatéral de négociation organisé, dénommé Equiduct, qui permet une potentielle amélioration du prix dans la mesure où ce système assure la cotation d'un sous-ensemble de valeurs cotées sur Euronext via un carnet d'ordre consolidé agrégeant l'ensemble des prix et quantité disponibles sur toutes les places d'exécution proposant une cotation pour les valeurs de ce sous-ensemble.

Les rapports réglementaires relatifs à la qualité d'exécution de cet intermédiaire sont accessibles sur le site internet www.procapital.fr.

Il ressort des informations publiées par cet intermédiaire au titre de l'année 2017, et du suivi régulier réalisé par la Bami, que la qualité d'exécution des ordres obtenue permet d'obtenir dans la plupart des cas le meilleur résultat possible pour les clients classifiés « non professionnels ». Il apparaît également que la qualité d'exécution des ordres obtenue par cet intermédiaire unique permet à la Bami d'obtenir des résultats pour ses clients qui sont au moins aussi bons que les résultats auxquels il pourrait raisonnablement s'attendre s'il avait recours à plusieurs intermédiaires.

Il est enfin précisé que la Bami applique une politique de gestion des conflits d'intérêts permettant d'assurer en permanence la primauté de l'intérêt de ses clients ainsi que leur traitement équitable et s'engage à ne percevoir aucune incitation, rémunération ou avantage non monétaire en vue de la transmission pour exécution des ordres de ses clients à cet intermédiaire.

